



Garantie de disponibilité électrique, version 1 – 21 novembre 2005
Applicable à tous les clients de VisioneB Solutions Technologiques inc.

En vous abonnant sur Internet, ou en utilisant tout autre mode d'abonnement, au service de VisioneB Solutions Technologiques inc., incluant l'abonnement via une tierce partie, un représentant ou un partenaire de commercialisation, vous bénéficiez de la présente garantie de disponibilité électrique si vous êtes facturé directement par VisioneB Solutions Technologiques. Certaines restrictions s'appliquent, voire la description détaillée.

Qui peut bénéficier de la garantie?

La garantie suivante s'applique aux services renouvelables offerts par VisioneB Solutions Technologiques et incluant un port d'alimentation électrique ou un circuit d'ampérage, soit les solutions de serveurs dédiés et de colocation à l'exception des services énumérés dans la clause d'exclusion.

Termes de la garantie

VST garantit l'alimentation électrique de son centre de données à 100% pour tous les clients abonnés à une offre incluant un port d'alimentation électrique ou un circuit ampéré. À l'intérieur d'un mois aucune période de coupure d'électricité ne devra se produire et ce à aucun moment que ce soit. Dans le cas d'une indisponibilité, VST offrira une compensation égale à une journée de crédit pour les 5 premières minutes d'inaccessibilité et ensuite une journée de crédit par heure d'inaccessibilité suivante. Le crédit peut être réclamé jusqu'à concurrence du montant mensuel payé pour le service. Cette inaccessibilité doit être causée par des problèmes liés directement au réseau électrique du centre de données de VST et alimentant vos serveurs ou vos baies.

Exclusions

La garantie se limite à l'inaccessibilité du réseau électrique opéré par VisioneB Solutions Technologiques et au matériel étant sous le contrôle immédiat de VisioneB Solutions Technologiques ou de ses fournisseurs directs. Toute demande de crédit relative à un autre problème que l'inaccessibilité du réseau électrique sera analysée et traitée individuellement et non sujette à la garantie d'alimentation électrique. Les opérations de maintenance prévues à l'avance font aussi partie des exclusions.

Procédure de réclamation

Toute réclamation à ce sujet doit être effectuée sur la base du document standard mis à votre disposition dans la section « Hébergement » du site VST et être émise au maximum 7 jours après la fin du mois concerné. La réclamation sera envoyée par fax et dûment complétée avec les informations suivantes : l'heure de début d'inaccessibilité, l'heure du retour à la normale, le nom du client, le nom de domaine principal du client, le numéro de compte client. Toute demande incomplète sera refusée. Le traitement de la demande s'effectuera dans les 10 à 15 jours ouvrables suivant la réception du document.

Contrat de garantie

La garantie est automatiquement valide pour tous les abonnés aux services de VisioneB Solutions Technologiques. VST se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie et ce, sans préavis. Les modifications seront affichées sur cette page. Si vous désirez une confirmation écrite de cette garantie, veuillez faxer cette page au +1 514-xxx.xxxx et nous vous la retournerons signée et approuvée.

Nom du client : _____
Nom de domaine : _____
Numéro de fax : _____

Accepté par VisioneB Solutions Technologiques,

Signature : _____
Nom : _____
Date : ____ / ____ / ____